



Circulaire 8668

du 11/07/2022

Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2022-2023. (FOND LC).

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 8179

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 29/08/2022 au 07/07/2023
Documents à renvoyer	non

Mots-clés	Candidature, classement interzonal, puériculteur, engagement
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. libre subventionné Libre confessionnel	Maternel ordinaire

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
EL MAKHCHOUNE, Souad	AGE - DGPE - SGAT - Direction des Titres et Fonction et de la Gestion des Emplois - SGE	02/413.27.60 cellulege@cfwb.be
GOUIGAH, Sabrina	AGE - DGPE - SGAT - Direction des Titres et Fonction et de la Gestion des Emplois - SGE	02/413.25.83 cellulege@cfwb.be

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 *relatif à la féminisation des noms de métier*.

POUR RAPPEL :

APPLICATION INFORMATIQUE – PUERI

Les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental ordinaire subventionné concernés communiquent toutes les désignations des puériculteurs réalisées en vertu du classement interzonal 2022/2023 validé par la Commission de gestion des emplois compétente, directement via l'application en ligne, à la Commission centrale de gestion des emplois compétente¹. A cet effet, L'application PUERI est désormais accessible pour l'encodage des recrutements pour l'année scolaire 2022/2023. Cette communication permet au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Afin de prendre connaissance de la procédure d'encodage à suivre, il convient de se référer au manuel d'encodage annexé à la circulaire relative n° 8591 *Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel depuis le 01/09/2021 (FOND LC)*.

Les puériculteurs peuvent consulter leur ancienneté annuelle ainsi que leur classement interzonal via l'application informatique PUERI. Pour plus d'information concernant la procédure informatique à suivre, il y lieu de consulter la circulaire n°8524 *Acte de candidature à introduire par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel (FOND LC)*.

Pour toutes les questions relatives aux données reprises dans l'application « PUERI », il convient de contacter le Service de gestion des emplois auprès de :

Madame GOUIGAH Sabrina, Responsable de Service

Téléphone : 02/413.25.83

Courriel : cellulege@cfwb.be

¹ En application de l'article 28, §8 du décret du 12 mai 2004 *fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française*

J'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, ci-dessous, du classement interzonal des anciennetés acquises au 30 juin 2022 par les puériculteurs au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire libre confessionnel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12 Mai 2004 *fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.*

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur le fait que **seuls les membres du personnel qui comptabilisent, au 30 juin 2022, 1080 jours d'ancienneté auprès des pouvoirs organisateurs dans l'ensemble des zones (articles 28, §3, b, du décret du 12 mai 2004 précité) et qui ont fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits (article 28, §8, alinéa 1^{er}, du même décret), sont repris dans le présent classement.**

Pour mémoire, les règles en matière d'engagement à titre définitif sont fixées aux articles 25 à 30 du Décret du 02 juin 2006 *relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française* et sont, en outre, explicitées dans la circulaire n°8525 *règles statutaires d'engagement et d'engagement statutaire de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire libre subventionné.*

Compte tenu de ce qui précède, les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs au 29 août 2022 ne devront les attribuer qu'après clôture des opérations statutaires de réaffectations et d'engagement à titre définitif.

Après recrutement des éventuel(le)s prioritaires au sein du pouvoir organisateur et avant de pouvoir embaucher le candidat de son choix, la consultation du présent classement interzonal est obligatoire pour le recrutement des puériculteurs sous statut ACS/APE (dans le respect de l'ordre des groupes repris en colonne C) dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12 mai 2004 précité.

Les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs au 29 août 2022 doivent les attribuer d'abord à leurs définitives puis aux prioritaires PO.

A défaut d'avoir des prioritaires PO, il est rappelé que le classement interzonal doit impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs sous statut ACS–APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12 mai 2004 précité.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considéré(e)s comme ayant la même ancienneté.

J'attire tout particulièrement l'attention des pouvoirs organisateurs concernés sur les dispositions reprises à l'article 28, §8, alinéa 4 (introduites par le décret du 12 juillet 2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire – M.B. du 30 juillet 2012) :

« Le candidat qui accepte l'emploi qui lui est offert le notifie par écrit au pouvoir organisateur dans les huit jours ouvrables de la prise de connaissance de la proposition d'engagement ou dans les dix jours ouvrables de l'envoi de la lettre recommandée. A défaut d'acceptation dans ce délai, il est présumé y renoncer ».

Cette disposition prévoit une durée maximum pour la réponse des membres du personnel afin de ne pas prolonger indéfiniment les opérations de recrutement dans le cadre de l'exercice des priorités interzonales.

Le fichier Excel joint en annexe 1 à la présente circulaire permet de prendre connaissance des zones pour lesquelles les puériculteurs ont manifesté leur préférence.

Personne ressource à contacter en cas de difficultés :

Madame Sabrina GOUIGAH, Responsable de Service,

Téléphone : 02/413.25.83

Adresse courriel : cellulege@cfwb.be

Commission centrale de gestion des emplois

Monsieur Arnaud CAMES, Président de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement libre subventionné

Boulevard Léopold II, 44

1080 BRUXELLES

Madame Souad El MAKHCHOUNE, Secrétaire de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement libre subventionné

Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES

Tél. : 02/413.27.60

Adresse courriel : ccfondamental.libre@cfwb.be

Je vous remercie déjà pour l'attention que vous accorderez aux instructions contenues dans la présente circulaire et de bien vouloir veiller à leur bonne application.

Pour la Directrice générale, absente

**Monsieur Jan Michiels, Directeur général
adjoint expert**

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

Nom	Prénom	Groupe	Zone1	Zone2	Zone3	Zone4	Zone5	Zone6	Zone7	Zone8	Zone9	Zone10
HUSQUIN	Marie	K						X				
GRASSIA	GIOELA	K									X	
MICHIELS	Aline	K		X							X	X
BARAS	Joelle	J										X
FONTAINE	MYRIAM	J								X		
HENRY	CLAIRE	J							X			
HOSNI TOUIL	saïda	J	X									
LANCHON-DU	Fanny	J								X		
AUDEVAL	CINDY	J								X	X	
WEETS	sophie	I	X									
DOOME	Sabine	H					X					
VERSCHEURE	Magali	H									X	X
SLAGMEULDE	Aurélie	H								X		
NICOLAY	Catherine	H						X				X
LAGHMARI	NADIA	H	X									
BERTRAND	PATRICIA	H			X							
IPPERSIEL	pascale	H			X	X		X				
SEBBEN	CHRISTELLE	H			X							
WASTEELS	Séverine	H				X	X					
LIMBREE	Aurélie	H						X	X			
SEGHERS	Laurence	H			X							
MORELLE	Magaly	H									X	
DESBESEL	Aurore	G						X				X
VAN COPPEN	Christine	G						X			X	X
BAWIN	Vanessa	G				X						
MARTOS ORT	Mélissa	G	X									
VERBEKEN	Christel	G								X		
HUBERTY	Florence	G						X				
FORTHOMME	Jennifer	G				X						
DELVIGNE	Severine	G									X	X

CULTRERA	fulvia	G						X			X	X
CORNELIS	DELPHINE	F						X	X			
LEGRAIN	Jenny	F	X									
AYADLANJRI	Mariam	F	X									
GENOVESE	Sabrina	F				X	X					
DEGRAEVE	Marjorie	F						X				
FABRIZIO	ANNICK	F										X
PIRET	Angélique	F				X						
CORNET	SONIA	F							X			
HAMMAMI	Cheyma	F	X									
OUZZAHRA	SAMRA	F			X			X				
FERNANDEZ P	Nancy	F	X	X								
DEFROYERE	Nadine	F	X									
BELLAIRE	ANNE FRANCO	E							X			
VANCLES	Traecy	E								X		
VOETS	Lison	E		X								
NAUTET	Anne	E			X	X						
MESTRE	Laetitia	E	X									
LEMPEREUR	Lydie	E										X
ABOUSALAMA	Chaimae	E	X									
LAMMAH	Nawal	E	X									
DA CUNHA FE	TILIA	E				X		X	X			
FLAMCOURT	Anne	E	X									
DORVAL	Elodie	E			X							
SCHEIRS	Murielle	E									X	
BAYE	Cindy	E	X									
CUSTERS	Stéphanie	E		X	X			X				
LOWIES	Marie	E							X			
MIGNOLET	Virginie	D	X									
VRAIE	MARJORIE	D						X	X			
ELAKEL	MYRIAM	D	X									
ROUGHOU	Mariam	D	X									
COEURDEROY	Patricia	D	X	X				X				
LAUWERS	Cassandra	D										X

EL BACIRI	Madiha	D	X									
FADEUR	Cathy	D						X				
VANAUDENAE	Kirtana	D										X
MOIMONT	Charlotte	D				X						
BERLANGER	Sabrina	D								X		
GUILBAUT	Gwendolina	D								X		
DSIEWEZENSK	Madison	D									X	
LECLERCQ	Delphine	D						X				
LECOQ	Wendy	D									X	
DE COCK	Marie	D								X		
VANDENNIEU	Julie	D								X		
BOUVIER	Céline	D						X				
JANSSENS-BO	Kevin	D	X									
FERRARA	Flavia	D				X						
LANDRAIN	Christine	D								X	X	
BROBALD	Marie-Laure	D			X	X						
MANGIN	Stéphanie	D	X									
GALLO	Sabrina	D	X									
EL HABRI	Samia	D	X									
DEPREZ	Morgane	D										X
BAHRI	Meriam	D	X									
BISSEN	Martine	D							X			
FREGAPANE	Laura	C		X						X	X	
STANICA	Lavinia	C	X									
MARTINEZ FE	Jessica	C	X	X							X	
SELLAMI	Hajar	C	X									
CLAUDE	VERONIQUE	C							X			
KERF	christine	C					X					
EL GHAYATI	Soumaya	C	X									
MACIEJEWSKI	Charlotte	C				X						
GUILLAUME	BENEDICTE	C						X				
TERTEHRIAN	Maria	C				X						
DESMET	Marjorie	C								X	X	
ANBARI	Loubna	C	X									

HENNIXDAL	Stéphanie	C									X	
BEN AHMED	Anisa	C	X									
BENASKER	Khadija	C	X	X					X			
TEMSAMANI	Meryem	C	X									
LIEDEL	AURORE	C						X				X
WALRAVENS	Jessica	C									X	X
BELKUYU	Nermin	C	X									
LIENARD	Carole	C								X	X	
DE BUIJL	Angelique	C	X									
PAYS	Coline	C		X								
PIERET	Laura	C										X
MAUEN	Alissya	C				X						
GOUVART	Sidney	C		X						X	X	
LEGRAIN	Carine	C						X				
FILIPUCCI	Aline	C							X			
THOMAS	Manon	C			X							
CONREUR	Carine	C									X	
SIMART	Aurélie	C			X	X						
TERMINI	Rosa	C		X								
VANDEKKERK	Tiphaine	B								X		
FRANÇOIS	Aurélie	B	X									
BRUNO	Sabrina	B									X	
ALGRAIN	Aude	B		X								
COLLINGE	Marlène	B		X	X			X				
PAULIS	MARIE-CLAIRE	B				X						
MOUETON	Amandine	B									X	
DUFAY	Vanessa	B								X		
FRAIKIN	Aurore	B				X						
BAGUETTE	Laura	B					X					
GIORDANO	LETIZIA	B								X	X	
PUTMAN	Cécile	B									X	
CLAUDE	Myriam	B							X			
BIATOUR	Bernadette	B							X			
DE LIE	Isabelle	B							X			

FRANCOIS	Nathalie	B		X								
RUSU	Larisa	B	X									
BERNARD	Virginie	B				X	X		X			
BAAR	Sandrine	B				X	X					
VANDEN ELSH	Pascale	B		X								
FEVRIER	Cindy	B							X			
CORDIER	Jessica	B		X				X			X	X
POTRIQUET	Samantha	B										X
CHAUFOURAU	Melissa	B		X								
RENARD	Virginie	B				X						
FALIVENA	Melissa	B		X								
PATERNOSTRI	Laurence	B	X	X								
MASUHR	Vanessa	B	X									
LEDENT	Kévin	B	X	X							X	
JACQUART	Vanessa	B		X	X							
BOLIMOLOFA	Sandra	B				X						
FAITE	Caroline	B						X				
PAPLEUX	Caroline	B										X
LEMMENS	Mathilde	B			X	X		X				
JONCKHEER	Marie-Laure	B									X	X
BAETENS	Christelle	B						X	X			
DELROEUX	Alyssia	B								X		
MONTFORT	Adeline	B						X				
BATTOIA	Alicia	B						X				X
BEAUJEAN	Tracy	B				X						
LEKIME	Gwenaëlle	B		X								
ROSSIGNOL	Audrey	B									X	
KONONENKO	Julie	B									X	
CARRE	Amandine	B	X									
AJMIDAR	Fadwa	B	X									
IACONO	Valentina	B	X									
ARAGON VILL	Laura	B	X									
DI MARIA	Nadia	B			X	X		X	X			
GERITZEN	Jennyfer	B									X	X

DRAYE	Amélie	B		X								X
WINDELS	Audrey	B							X			
CRUSENAIRE	Laurie	B								X		
BARBIEUX	Adeline	B							X			
JADOUL	Malicia	B										X
KEPPERS	Marie	B				X						
HENRY	Coralie	B				X						
PLUMAT	Mérodie	B									X	
VANDEBOGABE	Romane	B								X		
STINUIT	Margaux	B	X									
DUVEILLEZ	Laeticia	B									X	
BOCK	Valentine	B				X	X					
FAWAY	Camille	B		X				X				
DONAIRE MUR	Leandra	B								X	X	X
JOUNIAUX	Iris	B						X				X
VERHOEST	Romy	B			X	X	X		X			
PLUMIER	Harmony	B						X			X	X
DOZOT	Adelyne	B					X					
MATHONET	Amandine	B		X	X	X	X		X			
MARQUET	Magali	B					X					
LIMBREE	Laurine	B						X	X			
GERARD	Marie	B						X				
CANON	Axelle	B		X						X	X	
WANSART	Laura	B		X								
DUFOUR	Florine	B								X		
BORIAU	Aude	B		X								
DUFOUR	Emily	B										X
MASTROSERIC	Sophie	A									X	
LOVERIE	Adeline	A		X						X	X	
SEMMANI	Soumaya	A	X									
NIMAL	amélie	A										X
BALDEWYNS	Emeline	A			X							
GEORGES	Amaury	A						X				
DERESE	Cloé	A						X				

JACQUENS	Cynthia	A										X
GRIBOMONT	Lindsay	A						X				
GEVERS	Alicia	A					X			X		X
MARTIN	Anne	A										X
HUBLET	Emmanuelle	A								X		
VERBELEN	Vanessa	A								X		
WAUTELET	Céline	A	X	X								
COLLIGNON	Valérie	A	X									
AZARKAN EL C	Yassmina	A	X									
ALLEGRO	Deborah	A				X						
BOURDEAUX	Florence	A		X				X				
LAKAMA	Monique	A	X									
VANPETEGHE	Elsa	A								X		
THIERY	Alix	A								X		
CARPENTIER	Dominique	A		X								
VANDERSTAP	Elsa	A	X									
MARTIAT	Séverine	A										X
NSIMBA KONI	Herlynda	A				X						
MRABET	SOUMISSA	A	X									
ZIBOUCHE	Yamina	A	X									
WEYRICH	Genevieve	A		X								
GELIS	Tiffany	A			X							
DAMBRAIN	Adèle	A				X						
VANDERLINDÉ	Laura	A		X	X							
JACQUES	Marie	A										X
AREND	Virginie	A			X							
CHMIEL	Charlotte	A			X	X		X				
FIREMANS	Frédérique	A	X							X		X
AHN	Stéphanie	A					X					
DACOSTA ME	Maria-Helena	A	X									
EL ABDELKHA	Nawal	A	X									
HANUS	Amandine	A								X		X
CORDIER	Delphine	A		X								
SELVA	Florent	A						X				

PIERRE	Amandine	A			X			X				
CORNELIS	Eloise	A				X						
BEN KACEM	Bouchra	A	X									
DUPUIS	Lauriane	A	X	X								
BOU DIAB	Nadine	A	X									
PARENT	Aline	A								X		
HOSNI	Siham	A	X									
CAMPISI	Mélissa	A				X						
GUIDET	Wendy	A		X						X	X	
VANOSSEL	Mégane	A		X								
DELTOUR	Amélie	A			X	X	X					
COLIANNI	Marie	A		X						X	X	
PELET	Amélie	A			X							
HERMAN	Mélanie	A						X				X
BRICAR	Sabrina	A	X									
DAVID	Jessica	A								X		
KNOPS	Angélique	A				X						
WEIRICH	Laetitiamarie-	A								X		
LESSIRE	Roxanne	A								X		
ULENS	Apolline	A									X	X
BARBIERI	Selenia	A										X
RUTTEN	Alice	A				X	X					